



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 24 : Année 2024 - Subvention au budget du Centre Communal d'Action Sociale

Le quatre avril 2024, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-neuf mars 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON
M. LE MOEL a donné procuration à M. BOISSEAU
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme CHAUVIN a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Objet : Année 2024 - Subvention au budget du Centre Communal d'Action Sociale

EXPOSÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Ainsi, il a un budget qui s'équilibre grâce à une subvention versée par le budget principal de la Ville.

Il vous est proposé que la Ville verse en 2024 une subvention d'un montant de 500 000 € attribuée au budget de son Centre Communal d'Action Sociale.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à verser en 2024, la subvention d'un montant de 500 000€ attribuée au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2024

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240411-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Le Maire,
Alain HUNAUT

